



## **HABILITATION ELECTRIQUE**

### **Formation initiale**

#### **Formation initiale du personnel réalisant des travaux en fouilles à proximité des réseaux électriques enterrés « Exécutant » et / ou « Chargé de chantier » BF, HF, B0, H0(V)**

- Objectifs :** Réaliser en sécurité des travaux en fouille à proximité de réseaux électriques enterrés et/ou en assurer la direction suivant les exigences de la norme NF C 18-510:
1. Savoir énoncer les effets des dangers électriques.
  2. Citer les zones d'environnement et leurs limites
  3. Nommer les acteurs et les documents concernés par les travaux
  4. Appliquer les prescriptions liées à son titre d'habilitation
  5. Faire appliquer une instruction de sécurité
- Une évaluation théorique et pratique est effectuée en fin de stage.**
- Public concerné :** Personnels non électriciens « Terrassier, chef de chantier ou chef d'équipe de terrassement »
- Prérequis :** Aucune connaissance en électricité n'est demandée.  
Avoir suivi une formation AIPR (recommandée)
- Contenu:** Voir au verso.
- Durée :** 1,5 jour en continu (10,5 heures).
- Pédagogie :** La progression pédagogique s'appuie sur les exposés d'un module commun et d'un module propre à l'habilitation recherchée. La formation comprend une partie théorique et une partie pratique.  
**40% du temps est consacré à la pratique, à la mise en situation et à l'évaluation.**
- Outils pédagogiques :** Vidéoprojecteur, écran.  
Plateau d'équipements techniques pour mise en situation.
- Matériel du stagiaire :** Fournitures de bureau.
- Lieu :** CACHAN (94), DARDILLY (69), PONT-DU-CHATEAU (63).  
Ou tout autre lieu sur demande, à condition de disposer d'installations électriques adaptées.

Une attestation de stage et un avis individuel après formation seront délivrés à l'issue de cette formation.

## CONTENU DU STAGE

### MODULE «TRONC COMMUN F »

- Les grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, tension, résistance, puissance, etc.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (*mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlure, etc.*).
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Les principaux matériels électriques souterrains des domaines de tension BT et HT (*câbles, accessoires, etc.*).
- Les risques spécifiques aux chantiers autour de canalisations électriques isolées enterrées.
- Le principe d'une habilitation et la définition des symboles d'habilitation nécessaires pour les travaux concernant les canalisations électriques isolées enterrées.
- Les opérations concernées, les modes opératoires et les consignes à appliquer par les habilités symbole BF-HF.
- La procédure à appliquer lors d'un endommagement d'une canalisation électrique isolée enterrée.

### MODULE PROPRE A L'HABILITATION

#### Module « Exécutant » et « Chargé de chantier » de travaux d'ordre non électrique en fouilles (BF, HF)

- Les documents et les acteurs concernés par les opérations d'ordre non électrique dans les zones d'environnement de canalisations électriques isolées enterrées.
- Les limites de l'habilitation symbole BF-HF pour l' « Exécutant » et le « Chargé de Chantier ».
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

#### Applications pratiques

- Les risques (*électriques et non électriques*) dans l'environnement du chantier et prendre les mesures de protection correspondantes.
- Identifier et utiliser les documents, en lien avec les autres acteurs.
- Exécuter et faire exécuter, sur une canalisation isolée, les opérations de ripage ou de soutènement, de nettoyage, d'ouverture d'un fourreau avec mise en œuvre des moyens de protection des câbles et accessoires.
- Mettre en œuvre et superviser (*à son niveau de responsabilité*) les mesures de sécurité en cas de découverte d'une canalisation détériorée ou d'un endommagement de réseau.

#### Évaluations et bilan de la formation

### DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

### VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail
- Paire de chaussures de sécurité (*NF EN ISO 20345*).
- Paire de gants de manutention (*à la taille du stagiaire*).